



Municipalité de  
**La Macaza**  
53, RUE DES PIONNIERS  
LA MACAZA (QUÉBEC) J0T 1R0



# Bulletin d'informations février 2016

## Mot de la mairesse

Bonjour,

J'aimerais souhaiter la bienvenue dans l'équipe à notre nouvelle directrice générale adjointe, Madame Josée Paulin. Mme Paulin a débuté le 1<sup>er</sup> février de façon intensive en assurant à pied levé la relève pour la séance du conseil du 8 février. Nous sommes très heureux de l'accueillir parmi nous et l'assurons de notre entière collaboration. Mme L'Heureux étant en congé de maladie, nous lui souhaitons un prompt rétablissement espérant la revoir en grande forme le plus rapidement possible.

C'est avec un grand plaisir que le conseil municipal a adopté à la séance extraordinaire du 21 décembre dernier un budget équilibré et a fait l'annonce du gel du taux de taxes pour l'année 2016. Le taux de taxes résidentiel sera maintenu à 0,72 \$ du 100 \$. Les tarifs pour les services d'aqueduc et de collecte d'enfouissement et de recyclage des matières résiduelles resteront les mêmes que ceux de l'année 2015.

Ce budget permettra la réalisation de différents dossiers et travaux ainsi que le maintien de services et activités existantes.

Voici principalement ce qui a été retenu :

- Le maintien des 11 parutions du bulletin municipal;
- Maintien et ajout de nouvelles activités de loisirs et culturelles pour tous;
- L'ajout de 2 heures aux heures d'ouverture de la bibliothèque et fin des travaux de rénovation;
- Renouvellement de notre participation aux Fleurons du Québec;
- L'embauche d'une personne à la voirie afin de planifier le départ à la retraite de notre chef d'équipe;
- Des travaux à la voûte afin de la rendre à l'épreuve du feu;
- Rénovation de la salle communautaire;
- Révision et planification des mesures d'urgence;
- Révision des règlements municipaux;
- Achat d'une rétrocaveuse ainsi que d'une camionnette avec pelle pour la voirie;
- Achat et installation de 4 bornes sèches;
- Construction d'un écocentre;
- Stationnement au pont de la piste cyclable soit le pont de fer;
- Stationnement au lac Macaza;
- Barrage du lac Chaud;
- Pergola au jardin communautaire;
- Travaux de démolition sur le terrain du chemin des Cascades;
- Muret et enseigne au garage municipal;
- Des travaux au réseau routier dont le côté ouest du lac Chaud;
- Embauche contractuelle de ressources pour la protection de nos lacs, en collaboration avec les associations de lacs

Un calendrier des travaux de la voirie est en cours de réalisation. Il nous fera plaisir de vous le présenter dès qu'il sera terminé.

Nous sommes en mesure de vous confirmer la date des élections pour combler le poste 3, laissé vacant par le décès de notre conseiller, Jean-Marc Dubreuil. Les élections se tiendront dimanche le 8 mai 2016 et le vote par anticipation se fera le dimanche 1<sup>er</sup> mai. Le calendrier des élections sera complété sous peu, ce qui permettra de donner les informations nécessaires aux candidat (e)s qui désirent se présenter.

C'est avec plaisir que je vous invite à la prochaine séance du conseil, le 14 mars prochain à 19 h. Je vous y attends dès 18 h 30. C'est un rendez-vous!

Céline Beaugard, Votre mairesse

## Sommaire

Mot de la mairesse	1
Faits saillants de la séance du conseil	2
Pont Peiffer	
Urbanisme	3
Voirie	
Taxes	
Horticulture	
RénoRégion	4
Autres subventions	5
Opérateur nautique	
Remerciements	6
Café rencontres	
Bibliothèque	7
Brunch	8
L'âge d'or	
Pourquoi changer l'heure	
Calendrier des évènements	

**En cas d'urgence, vous pouvez rejoindre le Service des travaux publics ou l'employé de garde au 819 278-5074**

**Date de tombée de la prochaine édition**  
**16 mars**  
**Info Municipale**

Merci de nous aider à vous offrir un bulletin de nouvelles.

Prochaine parution mars 2016

Si vous voulez partager un commentaire vous pouvez communiquer par courriel : [info@municipalite.ca](mailto:info@municipalite.ca) ou venir nous voir à la municipalité.



# COMMUNIQUÉ

## **FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2016**

### Gestion administrative et financière

Transfert des demandes d'accès à l'information – Il a été résolu que la mairesse soit désignée responsable de l'accès aux documents, vu l'absence de la directrice générale et considérant l'article 8 de la Loi sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1. Cette loi prévoit que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions de personne responsable de l'accès aux documents.

Le Conseil municipal a renouvelé son entente avec la MRC d'Antoine-Labelle relative à la gestion des cours d'eau, ainsi que son entente d'utilisation des VLAN à des fins de transport du flux Internet.

Le Conseil municipal a réitéré son adhésion au programme des Fleurons du Québec pour les trois prochaines années et a résolu d'offrir en location les emplacements du jardin communautaire à 10 \$ pour un jardinet au sol et à 20 \$ pour un jardinet surélevé.

Une demande sera acheminée au ministère des Transports du Québec afin que les frais additionnels chargés à la municipalité par l'entrepreneur chargé de la collecte des déchets et de la récupération lui soient remboursés. Ces frais imprévus résultent de l'obligation aux véhicules de plus de 5 tonnes de ne plus pouvoir rouler sur le pont Peiffer sur le chemin du Lac-Chaud Ouest.

Une entente entre Bois Nobles Ka'N'Enda Ltée et la municipalité a été signée pour permettre à la compagnie forestière le transport de bois sur le chemin du Lac-Chaud Est entre le 15 février et le 15 mars. Les camionneurs et la compagnie forestière se sont engagés à respecter les demandes de la municipalité.

Pour rejoindre la personne ressource chez Bois Nobles Ka'N'Enda Ltée qui s'engage à donner suite aux plaintes reçues, vous devez communiquer avec M. Guy Raymond au 819 440-2700 poste 239.

De plus, Bois Nobles Ka'N'Enda Ltée s'engage à aviser en premier lieu la municipalité de La Macaza de la fin des travaux, afin de donner aux citoyens de la municipalité la possibilité d'être les premiers à faire des demandes de permis de bois de chauffage pour le secteur où s'effectue la coupe du bois.

### Avis de motion et règlements

Un avis de motion a été pris afin d'adopter le règlement décrétant les taux variés de taxes foncières, de tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2016. Le règlement fut adopté lors de la séance extraordinaire du 11 février.

### Loisir et culture

La municipalité soutient M. Benoît Thibeault dans ses démarches auprès de la MRC d'Antoine-Labelle pour soumettre la candidature de La Macaza dans le cadre du patrimoine immatériel. Rappelons que la MRC d'A-L s'est dotée d'une politique culturelle qui encadre les actions en culture et propose son soutien à l'action culturelle. M. Thibeault se propose aussi de tenter d'obtenir un don d'un vestige militaire, considérant que l'ancienne base militaire BOMARC était située à La Macaza sur le site de l'aéroport actuel.

La politique de remboursement de frais d'activité étant modifiée, les personnes du 3<sup>e</sup> âge qui paient pour les cours de yoga se sont trouvées pénalisées. La municipalité a décidé de maintenir le remboursement de 50 % des frais de ce cours pour les inciter à vivre en forme et en santé selon sa politique MADA adoptée en décembre dernier.

Josée Paulin  
Directrice générale adjointe

#### *Mise en garde*

*Ce document se veut un simple résumé des faits saillants des informations, délibérations et décisions du Conseil Municipal en assemblée publique de Conseil et est publié à titre informatif seulement et n'a, par conséquent, aucune valeur légale à cet égard. Toute personne désireuse de connaître la nature exacte des informations qui apparaissent au présent bulletin doit consulter le texte du procès-verbal dûment adopté par le Conseil Municipal, disponible, notamment sur le site Web de la Municipalité*

### **VÉHICULES D'URGENCE AUTORISÉS SUR LE PONT PEIFFER - POUR ALLER - LORS D'UNE URGENCE.**

Les véhicules d'urgence sont autorisés à emprunter le pont Peiffer pour aller vers une situation d'urgence. Une fois l'urgence terminée, les véhicules d'incendie devront ensuite revenir par le détour prévu.

## Urbanisme ....Travaux effectués en février 2016.

- Émission de 5 permis et 26 qualités de service.
- Terminer de rentrer les photos des rives du lac Chaud dans la fiche électronique des citoyens (Système PG).
- Mettre à jour Accès Cité Territoire version 2016 (PG).
- 5 inspections de terrain
- Étude de 3 dérogations mineures.
- Faire le ménage des classeurs, dossiers antérieurs, rentrer les documents dans les fiches électroniques des propriétaires et classer les permis évalués par la MRC.
- Réunion du CCU, rédaction du procès-verbal et rédaction de l'avis public.
- Envoyer lettre de renouvellement des mandats au membre du CCU. Fin des mandats début avril.

Yves Séguin, inspecteur en bâtiment et environnement

### Travaux publics

- Les deux patinoires sont en très bon état et les enfants pourront en profiter pendant la relâche scolaire.
- Une réfection de certains tronçons de chemin sera effectuée en 2016. Le matériau choisi sera de type 'bleu', c'est-à-dire une base de pierres 0 ¾ et de la poudre de pierre ajoutée. Cette procédure améliorera grandement la qualité de nos chemins. De plus amples détails à venir lors des débuts des travaux.

Sylvio Chénier, chef d'équipe

### Dépôt de neige ou de glace sur l'emprise de la voie publique

#### RAPPEL

Le Règlement numéro 2007.024 sur les nuisances, mentionne à l'article 12 que « *Le fait de jeter ou de déposer sur le domaine public de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé est prohibé.* »

Aucune neige ou glace ne doit donc être jetée ou déposée sur l'emprise du chemin public. Afin de rendre la circulation automobile sécuritaire pour tous les usagers de la route et pour ne pas nuire aux opérations des camions de déneigement, la municipalité de La Macaza demande une collaboration de chacun.

### Les comptes de taxes

Les comptes de taxes foncières seront expédiés le 26 et le 29 février incluant le calendrier des collectes des déchets.

Si le total des taxes foncières annuelles est d'au moins trois cents (300 \$), le contribuable peut payer celles-ci en quatre (4) versements égaux. Les dates d'échéance sont inscrites dans l'envoi.

Lise Poulin, adjointe à la trésorerie

### Horticulture

En mars, c'est le mois des semis! Plusieurs semences de légumes, de fines herbes et de fleurs annuelles bénéficient du confort de votre maison pour germer. Du terreau d'empotage régulier (type Pro-mix) est suffisant pour le premier stade de développement. Les contenants multi-cellules avec un dôme de plastique transparent sont ce qu'il y a de mieux, mais avec de l'imagination, n'importe quels contenants aux fonds perforés font l'affaire; pensez à recycler les boîtes de laitue prélavée ou les emballages transparents de pâtisseries! Lorsque vos semis auront de 2 à 4 vraies feuilles, un fertilisant liquide à base d'algues apportera les éléments nécessaires à leur croissance jusqu'au moment de la plantation à l'extérieur. Une situation ensoleillée et vos bons soins feront des merveilles. Soyez généreux et partagez avec vos voisins!

Pour la seconde année, un jardin communautaire est mis à votre disposition à l'arrière du centre communautaire. Faites vite pour réserver votre emplacement en communiquant au 819 275-2077 poste 21.

Isabelle Hébert, horticultrice



**VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE-OCCUPANT D'UNE RÉSIDENCE EN MILIEU RURAL QUI NÉCESSITE DES RÉPARATIONS MAJEURES? LE REVENU DE VOTRE MÉNAGE EST LIMITÉ? LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC POURRAIT VOUS AIDER.**

Ce programme a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence.

## **QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME?**

Vous pouvez bénéficier du programme si :

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière
- La valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser la valeur maximale établie par la MRC. Cette valeur ne peut pas dépasser 100 000\$.
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié des programmes RénoVillage ou Logement abordable Québec au cours des 10 dernières années précédant sa demande, ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

## **QUELLES SONT LES MUNICIPALITÉS ADMISSIBLES?**

Le programme RénoRégion s'applique à l'ensemble des municipalités qui ont moins de 15 000 habitants

## **QUELS SONT LES TRAVAUX ADMISSIBLES?**

Le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures concernant au moins l'un des éléments suivants :

- Murs extérieurs
- Ouvertures
- Saillies
- Électricité
- Chauffage
- Isolation thermique
- Toiture
- Structure

Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec. Les travaux doivent débuter après avoir été approuvés par la municipalité ou la municipalité régionale de comté (MRC) et doivent être terminés dans les six mois suivant la date où ils ont été autorisés.

## **D'AUTRES CONDITIONS S'APPLIQUENT**

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière. Précisons que : - le bâtiment doit compter au plus deux logements, dont celui du propriétaire-occupant; - la partie résidentielle d'un bâtiment à vocation mixte (ex. : commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage) est admissible si elle répond aux autres conditions du programme.
- La valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser la valeur maximale établie par la municipalité ou la MRC. Celle-ci ne peut dépasser 100 000 \$.
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié des programmes RénoVillage ou Logement abordable Québec – volet Nord-du-Québec au cours des dix années précédant sa demande, ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

## **EN QUOI CONSISTE L'AIDE FINANCIÈRE?**

Le programme RénoRégion prévoit une subvention qui est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés. Cette subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Le coût des travaux admissibles est le coût le plus bas entre celui de la plus basse soumission reçue, celui qui est facturé par l'entrepreneur et celui qui est établi à partir de la liste de prix en vigueur pour le programme. Le montant de la subvention est établi en multipliant le coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles par le pourcentage d'aide financière auquel vous avez droit. Ce pourcentage varie selon l'écart entre le revenu de votre ménage et le niveau de revenu applicable, lequel dépend de la région où vous habitez et de la taille de votre ménage.

## **COMMENT PUIS-JE DEMANDER CETTE AIDE FINANCIÈRE?**

1. Vous devez d'abord communiquer avec votre municipalité ou votre MRC, selon le cas. On déterminera votre admissibilité au programme et on vous indiquera, le cas échéant, les documents que vous devez fournir pour constituer votre dossier.
2. Par la suite, un inspecteur accrédité ira visiter le bâtiment pour dresser la liste des travaux admissibles qui seront consignés dans un devis.
3. Sur la base de ce devis, vous devrez obtenir une ou des soumissions d'entrepreneurs possédant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec et transmettre à votre municipalité ou à votre MRC la soumission de l'entrepreneur qui exécutera les travaux.
4. La municipalité ou la MRC complètera votre dossier et, si tout est conforme, vous fera parvenir un certificat d'admissibilité indiquant le montant auquel vous aurez droit à la fin des travaux si toutes les conditions du programme sont respectées. Ce document autorisera également le propriétaire à commencer les travaux.
5. Lorsque les travaux seront terminés, l'inspecteur accrédité ira vérifier s'ils ont été réalisés conformément au devis et fera rapport à la municipalité ou à la MRC. Sur approbation de celle-ci, la somme à laquelle vous avez droit vous sera versée.

**Pour obtenir plus de renseignements il est possible de contacter l'inspectrice des programmes de restauration, Madame Christine Bélanger, par téléphone au (819) 623-3485 poste 110**

## Autres subventions disponibles

### Programme d'adaptation de domicile (PAD)

Aide financière aux personnes handicapées pour les aider à payer le coût des travaux nécessaires pour rendre accessible leur logement et l'adapter à leur besoin.

### Programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)

Aide financière aux personnes âgées de 65 ans ou plus à faible revenu, ayant besoin d'apporter des adaptations mineures à leur maison ou à leur logement.

## Formation pour le *Brevet d'opérateur nautique* Carte de conducteur d'embarcation de plaisance

Depuis le 15 septembre 2009, **tous** les conducteurs de **toutes** embarcations motorisées sur **tout** plan d'eau, doivent posséder une preuve de compétence, peu importe la force du moteur, qu'il soit électrique ou à essence. Ne pas l'avoir, c'est courir le risque de devenir passible d'une amende de 314 \$.

L'Association des Propriétaires du Lac Chaud en collaboration avec la Municipalité de La Macaza, vous offre la possibilité de suivre la formation afin d'obtenir la carte de conducteur d'embarcation de plaisance. Cette formation aura lieu le samedi 11 juin 2016.

La formation vous permettra de mieux comprendre les pratiques de sécurité nautique, les mesures de prévention et les solutions concrètes à mettre en pratique pour réduire les risques d'incidents.

Le cours fournit un large éventail de renseignements de base sur la navigation comme :

- l'équipement de sécurité minimal requis à bord d'une embarcation;
- l'aspect des bouées canadiennes et leur signification;
- les principes de partage des voies navigables;
- une revue de la réglementation s'appliquant à la navigation de plaisance;
- la façon de réagir en situation d'urgence.



**Date de la formation** : Samedi 11 juin 2016 de 9 h à 14 h 30, incluant 30 minutes pour le lunch.

**Âge** : Pour suivre la formation vous devez être âgé de **12 ans et plus**.

**Endroit** : Salle Alice-Rapatel-Dubuc de l'Hôtel de Ville de La Macaza, 53 rue des Pionniers, La Macaza.

**Coût** : 10 \$ par personne membre de l'APLC, 25 \$ par personne pour les non-membres pour l'inscription, plus 25 \$ pour les frais d'examen et la carte de compétence, plus 25 \$ pour le volume. Ce volume peut être partagé par 2 ou 3 personnes.

Exemple : Le coût pour deux membres de l'APLC est de 2 x 10 \$ pour les frais d'inscription + 2 x 25 \$ pour l'examen et la carte + 1 x 25 \$ pour un volume pour deux personnes. Donc pour 95 \$, deux personnes seront formées.

**Le coût inclut le lunch (sandwich, dessert, café) qui est offert gracieusement par l'APLC.**

**Date limite d'inscription** : Le lundi 30 mai 2016. Faites vite car les places sont limitées à 30 participants.

**Inscription** : Veuillez remplir le formulaire d'inscription ci-joint et faire votre paiement par chèque à l'ordre de « Association des Propriétaires du Lac Chaud ».

Vous devez poster votre formulaire d'inscription **et** votre chèque à l'adresse suivante : Association des Propriétaires du Lac Chaud, C.P. 59, La Macaza Qc, J0T 1R0.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec nous par courriel à [associationlacchaud@outlook.com](mailto:associationlacchaud@outlook.com) et il nous fera plaisir de vous répondre dans les plus brefs délais.



**LE COURS SE DONNE EN FRANÇAIS SEULEMENT**

# REMERCIEMENTS



## CALENDRIERS DE LA MACAZA 2015-2016



Les deux calendriers Macaziens comportent beaucoup de photos très rares que nous avons réussi à dénicher tout au long de l'année. Ces deux premiers calendriers de notre village auront permis d'enrichir notre patrimoine historique avec une quarantaine de photos typiquement Macaziennes et qui seront encadrées et exposées au bon endroit en bon temps, en plus d'être électroniquement préservées.

Nous désirons remercier sincèrement toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin à ce beau projet rassembleur, patrimonial, comme quoi chaque maillon d'une chaîne est important:

Jeannette et Olga Alexandrovitch, Gerald Arbour, Noëlla Bachar-Lacasse, Jean-Paul Bélanger, Robert Bernard, Bibliothèque de La Macaza, Yves Boisjoli, Jean-Pierre Bonin, Cookie Boxer, Monica Boxer-Reider, Gisèle Chagnon, Aline Charette, Pascal Connor, Elaine Cullum, Guy Dumouchel, Église Notre-Dame du Divin Pasteur, Françoise Fontaine, Famille Jastremski, Agathe Lapointe et famille, Johanne Leduc-Kushenerewick, Gilles Lemay, Richard Lessard, Mary Nowacka, Chantal Ozell, Mark Reider, Pierre Rubaschkin, Camila Segleski, Isaac Shapiro, Société d'Histoire de Chute aux Iroquois de Labelle – Gilbert Cholette, Donald Topolniski, Linda Topolniski, Jean-Pierre Varin, Evelyn White Jensen, Rita Wittmeier, Jean Zielinski.

Nous remercions **particulièrement** tout le Conseil municipal et les employé(e)s ainsi que tous les contribuables qui nous ont fait confiance et donné avec enthousiasme leur appui indélébile pour réaliser ce projet enrichissant pour le passé et l'avenir.

Nous vous invitons à partager vos photos en les soumettant à la municipalité afin de continuer à enrichir notre mémoire collective. Un nouveau concept est à l'étude pour 2017 afin de faire découvrir la faune, la flore et la spécificité du territoire dont plusieurs aspects encore inconnus gagneront à se faire découvrir pour mieux connaître et partager «La Macaza». Les suggestions créatives, innovatrices, sont souhaitées de toutes parts et seront accueillies avec plaisir.

Christine Macias / Benoît Thibeault

Bénévoles

BONNE ANNÉE



Tel que demandé par les citoyens, la municipalité organisera des café-rencontres qui auront lieu le dernier mercredi du mois de 14 h à 16 h dès avril 2016 à la salle communautaire de La Macaza sur des sujets variés avec une conférencière ou un conférencier. Il sera aussi possible d'en organiser les samedis.

### Conférence confirmée :

- Conférence sur une partie de notre histoire importante - le BOMARC – 12 novembre – animateur Monsieur Benoît Thibeault et invités.

### Conférence possible :

Activité – animation – conférence

- « **Viellir sans devenir vieux ou dire oui à la vie et ses rêves peu importe son âge** » l'animateur réputé, Monsieur André Bienvenue. Déjà plus de 50 organismes publics et 32 bibliothèques ont apprécié;
- Conférence sur les planètes avec un animateur de Nominique;
- Conférence sur les services aux citoyens;
- Conférence sur les Ovnis avec un animateur de La Minerve;
- Conférence avec un médium « Phénomène paranormale »;
- Conférence sur chasse et pêche;
- Conférence sur l'environnement;
- Autres.....

La première rencontre sera organisée pour vous et nous prendrons le temps de vous consulter sur les conférences à venir.

Nous attendons notre première rencontre avec impatience.

Les organisatrices : Jeanne Zdyb et Pierrette Charette



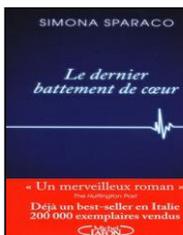
### Joyeuse Saint-Valentin, Grognonstein!

SAMANTHA BERGER

DAN SANTAT

Résumé

Grognonstein est de retour, et il est toujours aussi grognon! Évidemment, il déteste la Saint-Valentin! Il a horreur des roses et des poèmes, il déteste les guirlandes et les sandwiches en forme de cœur et il ne supporte pas les spectacles de la Saint-Valentin à l'école! Pourtant, il doit bien y avoir quelque chose ou quelqu'un qui lui plaît lors de cette journée spéciale...



### Le Dernier battement de cœur

SIMONA SPARACO

Résumé

Luce et Pietro attendent avec impatience la dernière échographie de leur bébé. Mais lorsque le médecin prend les premières mesures, leurs sourires s'effacent soudainement : le nourrisson est trop petit. Commence alors une brutale descente aux enfers pour ce couple confronté à une réalité inconcevable.

#### Saviez-vous que, en 2015 :

-  Nous avons **240 abonnés**
-  Ils ont emprunté **4057 prêts**, soit en moyenne **16.9 prêts par abonné**
-  Nous possédons **4353 documents** dans notre collection locale. En plus des **1665 documents** dans la collection déposée.
-  Dans la dernière année, nous avons ajouté **355 nouveautés** à notre catalogue

### NOUVEAU SERVICE À LA BIBLIOTHÈQUE - SERVICE DE PRÊTS À DOMICILE

En 2016, votre bibliothèque est fière de pouvoir vous offrir un service de prêts à domicile. Un soutien particulier pour aider à briser l'isolement des personnes ou familles, qui ne peuvent se déplacer.

-  S'adresse à **tous**, mais principalement aux personnes à mobilités réduites.
-  Service **gratuit**
-  Les **jeudis avant-midi**, toutes les deux semaines. Le service a débuté le **jeudi 11 février**
-  Sur rendez-vous seulement
-  Vous devez **être présent**, à la maison, pour recevoir vos prêts
-  Votre dossier d'abonnement doit être à jour et sans amendes

**L'essayer, c'est l'adopter! Prenez rendez-vous avec nous au 819 275-2077 poste 26.**



### Heures d'ouverture de la bibliothèque

**Mardi** 13h à 15h et 18h30 à 20h30



**Mercredi** 16h à 18h

**Jeudi** 12h à 18h

**Samedi** 10h à 14h



### TOUJOURS LE MOIS DE FÉVRIER

*En ce mois de l'amour, je vous invite à venir vous choisir un «inconnu»*

*À l'occasion de la Saint-Valentin, faites-vous du bien et succombez au plaisir coupable de rapporter un inconnu, avec vous, à la maison!*

*Venez le choisir à l'aveugle, en vous basant sur quelques critères seulement, parmi la sélection que nous avons faite pour vous!*



*Bonne lecture et amusez-vous!*

**VOICI NOTRE NOUVEL HORAIRE POUR 2016**

# Brunch

## Le dimanche 20 mars

dès 10 h 30 après la messe de 9 h 30  
à la Salle Alice Rapatel-Dubuc  
Centre communautaire de La Macaza



### *Au menu*

*Comme d'habitude : jambon, œufs, crêpes, fèves au lard, patates, fruits, gaufres, fromage, etc.*

Afin de nous aider à la préparation de ce brunch...vous pouvez réserver en téléphonant au 819 275-2610

Soyons-y nombreux et partageons un bon moment ensemble.  
Nous avons besoin de ces activités pour maintenir notre église en santé.....

## Les Joyeux Macaziens en mars



Jeux du 1<sup>er</sup> jeudi du mois... le 3 à 10 h  
Cartes du lundi...le 7, 14, 21 et 28 à 19 h  
Activités du jeudi ... les 3, 10, 17, 24 et 31 à 13 h  
Billard le jeudi ..... à 13 h 00  
  
Dîner : « lasagne & pain à l'ail » jeudi..... le 17 à 12 h



Thème du mois « Vive les sucres »

**CABANE À SUCRE..... date à déterminer**

## Pourquoi change-t-on l'heure?

C'est en 1918, pendant la Première Guerre mondiale, que la Chambre des Communes du Canada adopta la Loi concernant l'utilisation de la lumière du jour dans le but d'économiser l'électricité et de maximiser l'utilisation de la période d'ensoleillement. Puis, en 2006, le Canada a adopté la Loi sur le temps légal visant à normaliser l'heure entre le Canada et les États-Unis qui venaient d'adopter l'*Energy Policy Act of 2005* ayant pour but l'économie d'énergie dans une optique environnementale.

Donc, depuis 2007, la période d'application de l'heure avancée est plus longue de 4 ou 5 semaines puisque nous avançons maintenant l'heure le deuxième dimanche de mars (au lieu du premier dimanche d'avril) et que nous revenons à l'heure normale le premier dimanche de novembre (au lieu du dernier dimanche d'octobre).

Par Marie Josée Turgeon

## Calendrier des événements

- 13 mars:** On avance l'heure  
**14 mars:** séance ordinaire du conseil municipal  
**20 mars :** Brunch (église)  
**25 mars :** (Vendredi Saint) Bureau municipal fermé  
**28 mars :** (Lundi de Pâques) Bureau municipal fermé  
**31 mars :** 1<sup>er</sup> échéance de paiement de taxes

**Votre esprit est comme un jardin, vos pensées sont des graines.**

**Vous pouvez y faire pousser des fleurs ou des mauvaises herbes.....**

**C'est à vous de décider!**

**Vos paroles démontrent que vous êtes à ceux qui vous entendent!**

Imprimé par : **Centre de copies EBTV Inc.**

3, rue Desmarceaux

La Minerve (Québec) J0T 1S0

Téléphone : 819 274-2660

Email : [ebtv258@hotmail.com](mailto:ebtv258@hotmail.com)

